

Lettre d'informations municipales



Au Sommaire :

Le mot de l'adjoint

Etat civil

Extraits de comptes rendus du conseil municipal

Au fil des dossiers

Les associations

Horaires d'ouverture de la Mairie :

- **Lundi : 14h30 -18h30**
- **Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi : 9h-12h**
- **Résolution de problèmes locaux** : un cahier de doléances est disponible en Mairie

Vous pouvez rencontrer les élus sur rendez-vous :

- **Lundi 16h-18h** : Claudine COURT / André TARDY
- **Mardi 10h-12h** : René HRYNIOW
- **Mercredi 10h-12h** : Claudine COURT / Gisèle MELONI
- **Jeudi 10h-12h** : René HRYNIOW
- **Vendredi 10h-12h** : Claudine COURT / André TARDY

Horaires de la bibliothèque (gratuite) :

- **Lundi : 16h30 -18h**
- **Mercredi : 11h30-12h30**
- **Vendredi : 15h30 -17h**
- **Samedi : 11h-12h**

Horaires d'hiver de la déchetterie de

Montrond (du 1^{er} Avril au 30 Septembre) :

- **Lundi : 14h - 18h**
- **Mardi au Samedi : 10h - 12 h et 14h - 18h**
- **Dimanche : 10h - 12h**

Les déchetteries sont fermées les jours fériés

Informations consultables sur le site de la mairie

Mairie de Boisset-lès-Montrond

Place de l'église

42210 Boisset-lès-Montrond

Tél. : 04 77 54 40 16

Courriel : mairie.boisset42@wanadoo.fr

Site de la mairie :

www.boisset-les-montrond.com

Site d'André Viallard :

www.boissetlesmontrondphotos.fr

Le mot de l'adjointe aux finances

Notre rendez-vous annuel pour vous présenter les comptes et le budget de la commune est arrivé. Cette année nous aurons recours à l'emprunt pour engager nos investissements. L'enveloppe budgétaire a été déterminée. Les emprunts seront contractés au fur et à mesure des réalisations. Les projets d'investissement portent essentiellement sur l'amélioration des bâtiments communaux. La contribution de la commune au redressement financier des finances publiques s'élève à 9 450 € par an pendant 3 ans, ce qui représente une diminution de 10 % des dotations versées par l'Etat. Ce constat nécessite la maîtrise des dépenses publiques pour permettre à l'équipe de se projeter et de conserver des marges de manœuvre plus que jamais nécessaires dans un contexte financier incertain. Cette ligne directrice continuera de guider les choix de l'équipe pour la préparation des budgets à venir, C'est pourquoi, la méthode appliquée au calcul du budget 2015 est la même que les années précédentes.

Lors de la séance du 25 mars 2015, le Conseil Municipal a voté les comptes de gestion et les comptes administratifs. Ces derniers présentent un excédent cumulé de **152 308 €**.

Vous trouverez en annexe, les graphiques synthétiques de l'endettement et du budget 2015.

Bonne lecture.



Gisèle MELONI

Bienvenue aux nouveaux arrivants !!!

Vendredi 3 avril, et pour la première fois à Boisset, Mme le maire invitait les nouveaux arrivants à une réunion pour présenter le conseil municipal, et par la même occasion, la directrice de l'école et les représentants des associations.

Une quarantaine de plaquettes ont été remises aux nouveaux Boissetaires, elles contiennent toutes les informations nécessaires à leurs démarches : les coordonnées des différents services, l'emplacement des bâtiments communaux et culturels.

Un moment de convivialité apprécié de tous.



MARIAGES

Toutes nos félicitations à :

- Cyrille MAZÉ et Manivone BOUN HIENG, le 14 février,
- Vasudevan SRINIVASAN et Cécile TARDY, le 7 mars,
- Sëif-El-Islam BENTOUMI et Nina AZOUGACH, le 18 avril.

La Commémoration du 70^{ème} anniversaire du 8 mai 1945
aura lieu à 11h à Chalain le Comtal

Réunion du Conseil Municipal du 05 février 2015

OUVERTURES CREDITS BUDGETAIRES : ligne de crédit pour démarrer l'année avant vote du budget.

SUBVENTION ECOLE : les enseignantes sollicitent un réexamen de leur demande. Cette année le voyage à Bully concerne 42 enfants. Le Conseil décide par 2 voix contre, 1 abstention et 12 voix pour, d'allouer une subvention de 10€ par enfant, soit 420€.

REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC OUVRAGES DE TELECOMMUNICATIONS : approuvée à l'unanimité.

VENTE EN PARTIE DE LA PARCELLE AD77 (67m² de fossé) : le Conseil décide à 1 voix contre, 2 abstentions et 12 voix pour, d'un montant de 1000€, les frais annexes (bornage, acquisition,) restant à la charge des acquéreurs.

PROCEDURE DE MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU : il a été constaté des erreurs matérielles sur le PLU concernant :

- 2 terrains privés et une parcelle de FBI classées en zone A, qui ont échappé à la commission des Personnes Publiques Associées.
- reclassement d'une partie de la parcelle 52 en UC.
- divers points du règlement (dimensionnement des ouvertures,).

CONTRAT DE RIVIERE MARE ET BONSON : l'ensemble du contrat est de 35 847 048€ HT, subventionné à 24% sur l'ensemble des actions. Il est précisé que tout ne se fera pas mais on note que la Mare, sur Boisset, est plus polluée et plus inondable.

REFLEXION SUR L'EXTINCTION DE NUIT : la CALF a la compétence « éclairage public », le budget a explosé au niveau des consommations. Notre commune travaille sur l'amélioration de l'éclairage et l'économie d'énergie. Loire Forez préconise :

- la présence d'1 candélabre pour 7 habitants (Boisset en a 1 pour 6.5).
- d'éteindre la nuit.

Il est proposé d'informer la population par le biais du bulletin municipal et de tenir une réunion jeudi 26 février à 20h à la salle des fêtes. Il faudra

prendre en compte des éléments relatifs à la sécurité. Des adaptations seront prévues pour les fêtes et les événements particuliers.

Vote : 14 voix pour, 1 abstention.

DEMANDE SUBVENTION DE TR : elle sera demandée pour les travaux de « Renovation de la salle d'animation rurale » au titre de la Dotation d'Equiperment des Territoires Ruraux 2015.

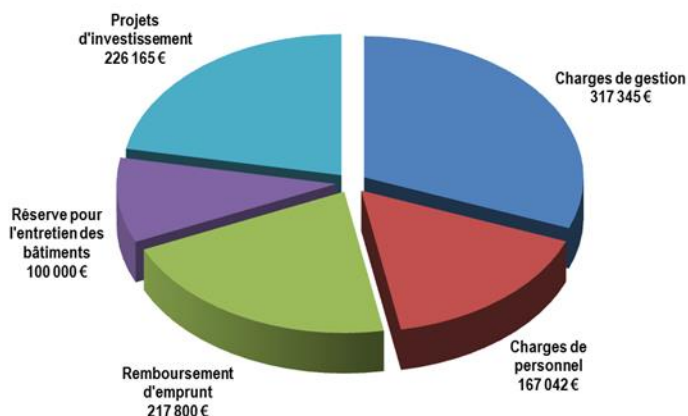
QUESTIONS DIVERSES

- Théâtre : le Brigadier d'Or organise une 4^{ème} représentation au profit de l'Association des Parents d'Enfants Leucémiques, la recette sera intégralement reversée. Le Conseil accorde au Brigadier d'Or l'utilisation gratuite de la salle des fêtes, hors frais de nettoyage de 50€.
- Réunion des présidents d'associations utilisant la salle des sports le 11 février 2015 à 19h.
- Projets voiries communautaires à étudier.
- Parking du Lavoir : l'acte administratif de cession est fait, les travaux ont commencé. Problème de la clôture et de la chicane : la commune fournira le matériel.
- Exposition Guerre 14/18 : elle aura lieu, en présence de M. le député Dino CINIERI, les 14 et 15 mars à la salle des fêtes avec inauguration le samedi à 11h30, précédée par la commémoration du Cessez le feu du 19 mars 1962 en Algérie à 11h.
- Planning des permanences pour les élections départementales : 22 et 29 mars 2015.
- CALF : une rencontre avec le nouveau DGS est prévue lundi 23 février à 17h en mairie.
- Tennis : par sécurité, le grillage a été enlevé.
- Commission bâtiments, environnement : tous les premiers lundis du mois à 18h.
- Commission budget : jeudi 5 mars à 9h.

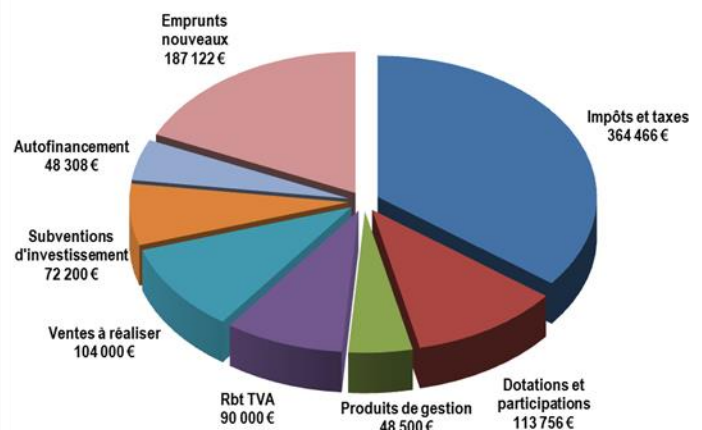
BUDGET COMMUNAL

Le budget de la commune a été voté le 25 mars 2015, les investissements seront échelonnés dans le temps en fonction des dates des ventes en cours et de l'octroi des subventions demandées. Les graphiques ci-dessous reprennent la synthèse de l'ensemble des données budgétaires.

BOISSET LÈS MONTROND
BUDGET 2015
Dépenses



BOISSET LÈS MONTROND
BUDGET 2015
Recettes

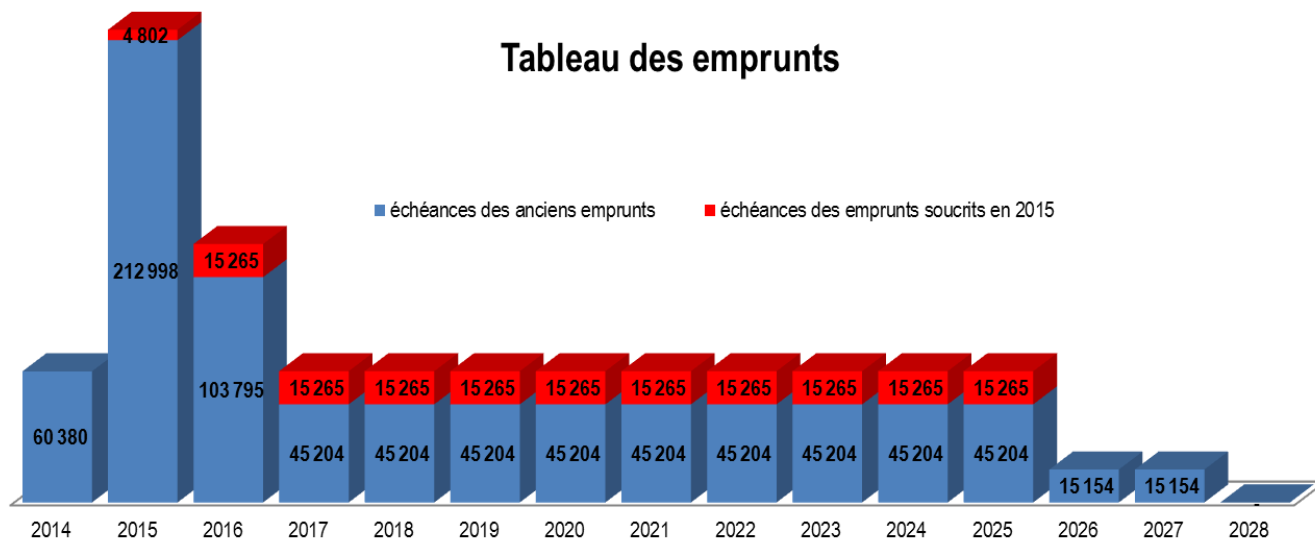


RAPPEL : nous vous rappelons qu'un cahier est à votre disposition en mairie pour recueillir vos remarques et suggestions, vous pouvez également vous connecter sur le site de la mairie www.boisset-les-montrond.com

ENDETTEMENT DE LA COMMUNE

En 2015, un remboursement de TVA de 90 000€ financera l'échéance d'un crédit in fine de 100 000€ souscrit en mai 2013. L'endettement de la commune sera à un niveau relativement faible fin 2015. L'endettement par habitant, actuellement de 497€ sera ramené à 300€ fin 2016 ; pour information, la moyenne nationale est de 607€ fin 2014.

Tableau des emprunts



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Du Polar à Boisset !!!

Françoise CHAPELON, auteure Boissetaire, vient à peine de publier son premier roman policier dont l'action se déroule à Montbrison, que le deuxième est déjà sur les lieux d'un autre crime !!!! Pour en savoir plus sur cette jeune romancière à l'imagination débordante, venez mener votre enquête à la Bibliothèque de Boisset-lès-Montrond où elle présentera son ouvrage :

..... **Samedi 25 avril 2015**.....

.....**De 9h30 à 12h30**.....

A 9h30, café gourmand.

A 11h, rencontre avec son éditeur M. Faucoup.

De 12h à 12h30, apéritif littéraire offert par la Municipalité.

Début mai : exposition sur l'école d'hier et d'aujourd'hui. Nous sommes à la recherche de vos photos de classes que vous pouvez déposer à la bibliothèque.

URBANISME :

Modification d'un bâtiment, nouvelle autorisation d'urbanisme, obligation de régulariser les travaux antérieurs.

Lorsqu'une construction a fait l'objet de transformations sans les autorisations d'urbanisme requises, il appartient au propriétaire qui envisage de nouveaux travaux de déposer une déclaration ou de présenter une demande de permis portant sur l'ensemble de la construction : modifications ou changements de destination.

Il s'agit également de régulariser des travaux antérieurs, tel un bâtiment ouvert transformé en local fermé pour une autre utilisation.



- **Un premier chemin rural a déjà été réhabilité** sur 720 mètres ce 31 mars par l'Entreprise COLAS, au lieu-dit « Les Verzillons », pour un investissement de 4 866€.

- **L'extension du parking du Lavoir offre une capacité de stationnement d'au moins 30 places.** Plusieurs entreprises sont intervenues pour mener à bien cette opération d'un montant de 31 408€ financé par la CALF et la commune. Cela permettra de supprimer le stationnement sur les trottoirs aux abords de l'école.



- **Chemin des Guignols** : reprofilage du fossé pour un montant de 3 000€ financé par la CALF.

ENVIRONNEMENT « Déchets sauvages » :

Les décharges sauvages portent gravement atteinte à l'environnement. Toute personne qui produit ou détient des déchets dans des conditions de nature à produire des effets nocifs sur le sol, sur la flore, sur la faune, à dégrader les sites et paysages, à polluer l'air ou les eaux, à engendrer des bruits et des odeurs, et d'une façon générale, à porter atteinte à la santé de l'homme et à l'environnement, est tenue d'en assurer ou d'en faire assurer l'élimination. Dans le cadre du règlement sanitaire départemental, le Maire peut mettre en demeure le propriétaire de faire évacuer ces déchets.

TELEPHONIE :

Pour accueillir de nouveaux arrivants sur notre commune et améliorer le débit Internet, France Télécom créera une nouvelle armoire télécom « NRA » installée sur la place de l'école pour ne pas entraver la circulation piétonne.

Le début des travaux est prévu pendant les vacances de Pâques.

ECLAIRAGE PUBLIC :

Un inventaire est en cours d'étude afin d'identifier les points lumineux énergivores, les ampoules à mercure et réduire quelques points lumineux. Une réflexion sera portée sur les lotissements privés (établissement d'une convention sur la facturation de la consommation).

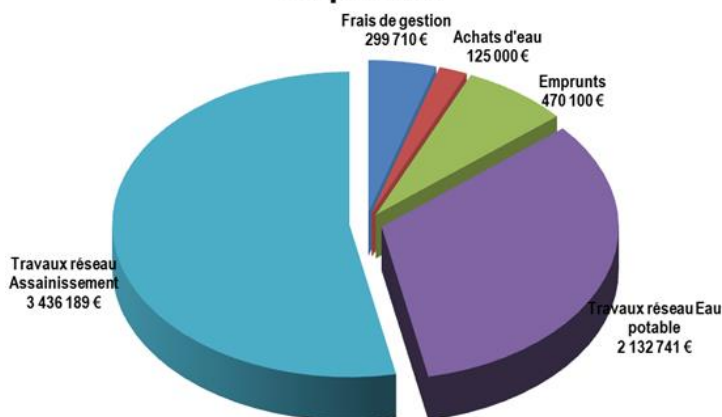
Suite à cette démarche préalable, une mise en conformité de certaines armoires et horloges électriques sera nécessaire pour mettre en place la programmation de l'extinction de nuit entre 23h et 5 heures.

BUDGET SIVAP : EAU & ASSAINISSEMENT

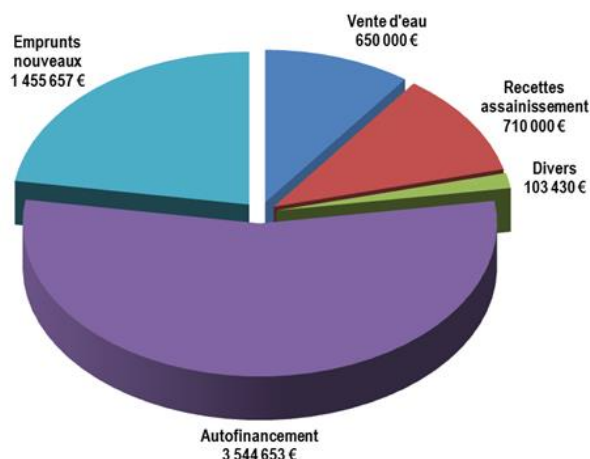
Le service d'eau potable regroupe les communes de : Bellegarde-en-Forez, Boisset-lès-Montrond, Chalain-le-Comtal, Cuzieu, Marclopt, Montrond-les-Bains, Rivas, Saint-André-le-Puy et Saint-Laurent-la-Conche ; le service d'assainissement collectif regroupe les communes de : Bellegarde-en-Forez, Boisset-lès-Montrond (représentée par la

CALF), Cuzieu, Montrond-les-Bains et Saint-André-le-Puy. Le Syndicat Intercommunal du Val d'Anzieux et de Plancieux a la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages, le syndicat a confié à la société SAUR la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, leur entretien et la permanence des services.

SIVAP Eau Assainissement Dépenses



SIVAP Eau Assainissement Recettes



LES ASSOCIATIONS

CLUB AMITIÉS LOISIRS

Modification du planning initial :

La Croisière sur le lac de Grangent avec repas est déplacée au 31 août 2015 avec inscription le 21 juin.

Mardi 30 juin sera la dernière ouverture avant la trêve estivale.

Reprise normale des activités le 8 septembre 2015

GENTIANE ET COOKIE Protection animale

Chez Mme SKYBA ☎ 06.65.66.40.05

18 Route de Seyve 42210 Boisset lès Montrond



Nos actions sont variées mais en priorité nous recueillons les chats abandonnés, maltraités, perdus afin de leur trouver une nouvelle famille après leur avoir donné les soins vétérinaires nécessaires : vaccins, identifications, stérilisations. Ils sont ensuite adoptés avec un contrat d'engagement et nous

effectuons un suivi pour tous les placements. Une participation financière est demandée aux adoptants afin de nous aider pour les frais vétérinaires.

Pour les chats libres, nous nous efforçons de limiter les naissances de chatons en faisant des campagnes de stérilisation. Nous avons besoin de l'aide de tous :

- la vigilance des maîtres pour ne pas laisser divaguer leurs animaux surtout s'ils ne sont pas stérilisés,
- la tolérance pour que chaque problème soit étudié calmement afin de trouver une solution.

Nous rappelons que l'identification est obligatoire depuis janvier 2012 ; celle-ci est vraiment utile pour retrouver les maîtres.

Nous effectuons avec nos bénévoles, des brocantes, des ventes d'objets artisanaux, des banques alimentaires dans différents magasins afin de pouvoir nourrir les animaux qui nous sont confiés et régler les soins vétérinaires.